



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

Service Evaluation

38 boulevard Baptiste-Bonnet

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par : Jean-Pierre Dromard

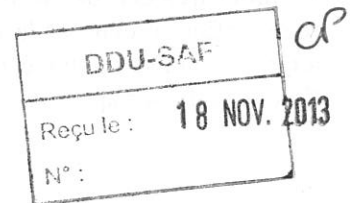
Téléphone : 04 91 23 60 57

Télécopie : 04 91 23 60 23

tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : avis n° 2013-211V3141

Madame la Responsable du
Service Action Foncière
Ville de Marseille
Direction du Développement urbain
Pavillon M
40 rue Fauchier
12233 Marseille cedex 20



AVIS DE FRANCE DOMAINE

Contrôle des opérations immobilières

1. **Service consultant :** Ville de Marseille
2. **Date de la consultation :** 11/10/2013, reçue le 17/10/2013.
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Cession amiable à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
4. **Propriétaire :** Ville de Marseille
5. **Adresse et description des immeubles compris dans l'opération :**

Commune de Marseille, 13011, traverse de la Bounaude, cad. Quartier La Pomme 866 section L n°40, L n°101, L n°98.

Les parcelles suivantes :

- 379 m² à détacher de la parcelle 866 L 101 pour 10 113 m². Bande étroite de terrain, à la perpendiculaire de l'autoroute, en nature de sol.
- 1 572 m² à détacher de la parcelle 866 L 40 pour 3 635 m². Terrain de forme sensiblement triangulaire, en nature de sol, entre l'Huveaune et plusieurs corps de bâtiments.
- 12 485 m² représentant la parcelle 866 L 98. Terrain de forme sensiblement rectangulaire, près de l'autoroute.

Urbanisme. Zone UT1 au nouveau PLU. Pas de COS.

6. Détermination de la valeur vénale.

- 379 m² à détacher de la parcelle 866 L 101 pour 10 113 m².

Valeur retenue : **28 425 €.**

- 1 572 m² à détacher de la parcelle 866 L 40 pour 3 635 m².

Valeur retenue : **165 000 €.**

- 12 485 m² représentant la parcelle 866 L 98. Terrain de forme sensiblement rectangulaire, près de l'autoroute.

Valeur retenue : **1 123 650 €.**

10. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Générale des Finances Publiques territorialement compétente.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Marseille, le 12/11/2013
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,

Catherine Galashe
Inspecteur Divisionnaire
pour M. Roland Guerin

